



Nouveautés de l'Ecole d'ingénieurs de Changins

Directeur: Jean-Philippe Mayor

www.eichangins.ch

Partenaire de la
Hes·SO
Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale

Nouvelle formation modulaire à l'Ecole spécialisée de Changins: qu'en est-il des employeurs?

Nouvelle formation...: offre aux employeurs

La nouvelle formation en viticulture, œnologie et arboriculture de l'Ecole spécialisée de Changins est entrée en vigueur en janvier 2003. Sa principale nouveauté réside dans le découpage de l'apprentissage professionnel en modules autonomes.

Comme tout changement, la réforme engagée implique des choix dont certains peuvent être mal perçus ou incompris s'ils ne sont pas suffisamment expliqués.

Des employeurs de nos étudiant(e)s nous ont fait part de leurs interrogations, voire de leur mécontentement, vis-à-vis des conséquences de la formation modulaire. Parmi celles-ci figurent notamment l'allongement de la durée totale des études ainsi que l'irrégularité de la disponibilité des étudiant(e)s en cours d'emploi pour leur employeur.

Sans minimiser les remarques reçues, nous voulons donner ici quelques explications permettant de mieux saisir la réforme mise en place.

Les modèles de formation évoluent à l'instar de toute la société. Les demandes se diversifient et les personnes en réorientation professionnelle sont de plus en plus nombreuses. Le système de formation professionnelle classique, avec des cours à plein temps dans le schéma «CFC-Brevet-Maîtrise», est devenu trop rigide. Un nombre croissant de personnes, compte tenu de leur âge ou de leur parcours professionnel, ne peuvent plus consacrer une année et demie à une formation sans activité rémunératrice.

Nous sommes partis de ce constat et de la réforme qu'il appelait pour repenser l'ensemble de la formation.

Le système modulaire mis en place poursuit les buts suivants:

- Améliorer l'enseignement en visant davantage l'acquisition de compétences professionnelles, en opposition au savoir théorique. Cet aspect implique des modifications importantes au niveau des travaux pratiques, mais c'est surtout dans l'évaluation (examens) des compétences acquises que le changement est le plus important.
- Renforcer les compétences professionnelles en faisant coïncider chronologiquement l'enseignement pratique et théorique avec l'actualité des activités au vignoble, en cave ou au verger. Il est, par exemple, plus profitable d'apprendre à maîtriser les vers de la grappe sur le terrain en juin et juillet lors d'un cours bloc, qu'en salle de cours au mois de décembre à raison de deux heures par semaine.
- Permettre aux personnes de se former à leur rythme en ne leur imposant pas obligatoirement une formation complète, mais en mettant à leur disposition une offre de modules de formation qu'il est possible d'étaler dans la durée.
- Donner la possibilité aux personnes de se former en cours d'emploi, ce qui offre les deux avantages suivants: une meilleure acquisition des compétences grâce à la simultanéité des expériences pratiques et/ou la poursuite d'une activité lucrative en cas de réorientation professionnelle.
- Mettre à la disposition des ancien(ne)s diplômé(e)s de l'Ecole spécialisée certains modules à titre de formation continue.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons voulu qu'un(e) étudiant(e) ayant choisi une double formation (Viticulture-Œnologie ou Viticulture-Arboriculture) ne soit que rarement astreint(e) à plus de trois jours de cours par semaine. Même si le nombre d'heures de cours n'a pratiquement pas changé par rapport au système précédent, ceci implique effectivement que les études s'étalent sur une plus longue période qu'auparavant. Le système antérieur permettait d'accomplir une double formation en 18 mois à plein temps, alors qu'il faut compter actuellement entre 30 et 36 mois (selon les modules à option choisis) pour acquérir un double diplôme de l'ES. Nous pensons que c'est l'effort à fournir pour posséder une formation qui soit plus ancrée dans la pratique. Pour les candidat(e)s visant uniquement les Brevets fédéraux, les modules obligatoires peuvent être réalisés en 24 mois.

L'Ecole spécialisée a pour mandat de former des chefs de culture ou des chefs d'équipe; c'est le niveau exigé par la Confédération puisque celle-ci reconnaît à l'EIC la compétence de préparer des candidat(e)s aux Brevets fédéraux de viticulteurs, d'arboriculteurs et de cavistes. Ces postes demandent aujourd'hui des compétences nombreuses et variées sur les plans théorique, pratique et organisationnel. Comparé aux modalités d'accès au Brevet dans d'autres branches professionnelles, nous pensons que notre nouveau système correspond aux exigences sans entraîner des charges inconsidérées pour les étudiant(e)s et leurs employeurs.

Nous tenons néanmoins à garder un contact étroit ainsi qu'à rester en dialogue avec les employeurs, qui sont nos partenaires indispensables dans la formation professionnelle. Si cela devait rejoindre le désir d'un nombre suffisant d'entre eux, nous serions disposés à organiser une rencontre avec les personnes concernées au cours de laquelle nous pourrions présenter cette nouvelle formation et accueillir leurs remarques et suggestions. Nous prions donc les employeurs intéressés de remplir le coupon-réponse ci-dessous.

Philippe Dupraz, doyen

Etes-vous intéressé(e) par une séance d'information sur la nouvelle formation modulaire qui pourrait avoir lieu fin octobre 2004? Si oui, merci de nous retourner le coupon ci-dessous.

Vous pouvez également vous pré-inscrire par e-mail auprès de: office@eic.vd.ch, par téléphone au ++41 22 363 40 50 ou par fax au ++41 22 363 40 70. Merci.

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

N° postal: _____ Localité: _____

Tél.: _____ Fax: _____

E-mail: _____